

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Commune de REGUISHEIM

REÇU LE
17/02/21
SOUS-PREFECTURE DE
THANN-GUEBWILLER

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Séance du 28 janvier 2021

Membres présents : BOSSERT Jean-Luc, SCHOLL Jean-Louis, BISCHLER Martial, HAEFFLINGER André, Mme Sabine MEYER, membres titulaires, MM. MEYER Patrick, HILBRUNNER Christophe, SCHNEIDERLIN Thierry, membres suppléants

Assistait en outre : M. PAULUS Frank, Maire

Membres excusés : M. HASSENFORDER Jean-Pierre, membre titulaire, M. JAEGER Henri, membre suppléant.

POINT 4 : BUDGET PRIMITIF 2021

c) Taux de cotisation à l'Association Foncière

Par délibération du 27 janvier 2016, le Bureau a décidé de porter le taux de cotisation par hectare à 9,00 €. Il est proposé de maintenir le taux à 9,00 €.

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité, de maintenir le taux de cotisation à 9,00 € par hectare.

Pour extrait certifié conforme
Réguisheim, le 01 février 2021
Le Président
Jean-Luc BOSSERT



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Association Foncière de REGUISHEIM' around the perimeter.